

En formation initiale l'année universitaire est fixée entre le 1^{er} septembre et le 31 août.
Elle est prolongée jusqu'au 31 décembre pour les doctorats et la VAE

Inscriptions administratives en formation initiale		
Formations	Début des inscriptions	Fin des inscriptions
Diplômes nationaux (Licence, Licence professionnelle, BUT, formations d'ingénieurs, DFGSM, DFGSMA, Master 2...)	1 ^{er} juillet 2024 (dès le 8 juillet 2024 pour les néo bacheliers)	20 septembre 2024* Pour le diplôme de Licence la fin des inscriptions conseillée est fixée au 31 août 2024
Première année du Diplôme national de Master	1 ^{er} juillet 2024	19 juillet 2024 pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission jusqu'au 15 juillet 2024 inclus. 29 août 2024 pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 16 juillet 2024 et le 26 août 2024 inclus. 20 septembre 2024 pour toute proposition acceptée à partir du 27 août 2024 .
Doctorat / HDR	1 ^{er} juillet 2024	06 décembre 2024*
Double inscription classe préparatoire aux grandes écoles	1 ^{er} juillet 2024	06 décembre 2024*
Diplômes d'études spécialisées / doctorat en médecine	mi-octobre 2024	06 décembre 2024*
Diplôme supérieur de notariat, diplômes universitaires, formations de préparation aux concours	1 ^{er} septembre 2024	06 décembre 2024*
Formations ouvrant au grade universitaire sous réserve de conventionnement	1 ^{er} septembre 2024 ou 1 ^{er} mars 2024	06 décembre 2024* ou 15 avril 2025
Auditeurs libres	1 ^{er} juillet 2024	06 décembre 2024*
Programmes d'échanges au semestre 1	1 ^{er} juillet 2024	06 décembre 2024*
Programmes d'échanges semestre 2	23 janvier 2025	31 mars 2025*
Certification	1 ^{er} septembre 2024	15 mai 2025

- Des changements peuvent intervenir après accord du Président de l'université. Des dérogations peuvent être accordées en fonction de la situation individuelle des étudiants ou de la situation des organismes de formation partenaires. Aucune inscription ne peut être saisie au-delà du 15 mai 2025.
- En raison de la fermeture de l'université les serveurs d'inscription ne seront pas accessibles entre le 20 juillet et le 19 août 2024

En formation continue l'année universitaire est fixée entre le 1^{er} septembre et le 31 août , l'année universitaire pourra être prolongée jusqu'au 31 décembre pour les diplômes organisés sur l'année civile et pour la Validation des Acquis de l'Expérience

Inscriptions administratives en formation continue et formation par alternance		
Formations	Début des inscriptions	Fin des inscriptions
Diplômes nationaux	1 ^{er} juillet 2024 (dès le 8 juillet 2024 pour les néo bacheliers)	06 décembre 2024
Diplômes nationaux en partenariat national ou international	1 ^{er} juillet 2024	15 mai 2025
Formations courtes et diplômes universitaires	1 ^{er} juillet 2024	15 mai 2025

* Des changements peuvent intervenir après accord du Président de l'université. Des dérogations peuvent être accordées en fonction de la situation individuelle des étudiants ou de la situation des organismes de formation partenaires. Aucune inscription ne peut être saisie au-delà du 15 mai 2025.

Modification de la scolarité en formation initiale		
Objet	Début	Date limite de réception de la demande
Réorientation interne (étudiants de licence première et deuxième année en cours d'inscription à l'université de La Réunion)	1 ^{er} semestre de l'année en cours	19 janvier 2025*
Réorientation externe	23 novembre 2024	19 janvier 2025*
Annulation définitive sans remboursement	19 août 2024	3 décembre 2024* pour le premier semestre de l'année universitaire en cours avant le 30 avril 2025* pour le second semestre de l'année universitaire en cours.
Annulation des étudiants en étude de santé	19 août 2024	31 octobre 2024 (au-delà de cette date la candidature sera décomptée)
Demande d'exonération des droits d'inscription	10 juillet 2024	12 mars 2025*
Demande de remboursement des droits de scolarité	19 août 2024	10 novembre 2024* 12 mars 2025* (pour les étudiants boursiers)

* Des dérogations peuvent être accordées en fonction de la situation individuelle des étudiants.